



## Une gouvernance repensée et favorable à l'autodétermination

Processus de gouvernance en santé et en services sociaux

### Foire aux questions

#### Pourquoi un processus de gouvernance?

L'état de santé des Premières Nations au Québec est alarmant, malgré certaines améliorations constatées au cours des dernières années. De ce fait, les communautés ont constaté que le modèle actuel de gouvernance en santé et en services sociaux ne répond pas aux besoins des Premières Nations au Québec.

#### Qu'est-ce qui ne fonctionne pas avec le modèle actuel de gouvernance en santé et en services sociaux?

À partir de 1989, le gouvernement du Canada transfère aux communautés des responsabilités en santé et en services sociaux, sans toutefois leur permettre de déterminer les services à offrir à leur population. À ce jour, le modèle de gouvernance repose sur un partage des responsabilités et du pouvoir décisionnel entre différentes instances gouvernementales qui limite les Premières Nations et leur laisse très peu de place au niveau local. Dans le modèle actuel, les véritables décideurs s'intéressent peu aux besoins particuliers des communautés et aux choix qu'elles aimeraient faire. Ils ne tiennent pas compte de la différence qui existe entre les lois québécoises et celles des autres provinces. Ils préfèrent mettre en place des programmes nationaux définis au sein des ministères fédéraux pour l'ensemble des Premières Nations au Canada.

#### Quelle solution privilégier?

Mettre au point un modèle de gouvernance adapté aux besoins et au contexte des Premières Nations au Québec, une gouvernance repensée et favorable à l'autodétermination. Ce modèle de gouvernance adapté doit :

- Donner davantage de pouvoirs et de responsabilités en santé et en services sociaux aux communautés et aux organisations des Premières Nations;
- Renforcer la prise en charge et la capacité de prise de décision des communautés et des organisations des Premières Nations;
- Améliorer les services et leur accès;
- Remettre les communautés au centre des décisions en matière de santé et de services sociaux.

Ultimement, la mise en œuvre de ce modèle doit :

- Améliorer le mieux-être des Premières Nations.

## Foire aux questions

**Pourquoi un modèle de gouvernance repensée (adapté aux besoins et au contexte des Premières Nations) et favorable à l'autodétermination?**

L'autodétermination est un déterminant de la santé.

Les Nations Unies, la Banque mondiale et de nombreux autres experts en autonomie gouvernementale ont démontré un lien entre l'autodétermination et l'amélioration des conditions socioéconomiques des populations autochtones. Plus un peuple se prend en charge, plus ses conditions socioéconomiques s'améliorent.

**Quel est le résultat attendu du processus de gouvernance en santé et en services sociaux?**

Au terme du processus, les Premières Nations au Québec auront construit collectivement un modèle de gouvernance en santé et en services sociaux adapté à leurs besoins et à leur contexte, ce qui favorisera l'autodétermination.

**Qui participe à ce processus?**

Les Premières Nations au Québec.

Les nations crie et naskapie ainsi que les Inuits sont informés et ont accès à l'information. Cependant, en raison de leur adhésion à la Convention de la Baie James et du Nord québécois de 1975, ces nations ont intégré le système de santé du Québec.

**Est-ce un « projet » de la CSSSPNQL?**

C'est un processus qui émane des communautés. Conformément à une motion des chefs de l'APNQL, la CSSSPNQL coordonne le processus. Celui-ci est soutenu par les chefs de l'APNQL, et le conseil d'administration suit de près ses avancées. La CSSSPNQL est guidée par un comité consultatif des chefs (ajouter lien qui mène à la composition du comité).

**Les communautés et les organisations sont-elles consultées?**

Oui. Les chefs, les directeurs généraux, les directeurs de la santé et des services sociaux des communautés des Premières Nations au Québec sont invités à participer à diverses rencontres sur une base régulière. Des présentations aux chefs et aux conseils de bande sont offertes, à leur demande.



## Foire aux questions

### Qu'en est-il des communautés qui sont en processus de revendications globales?

Les communautés en processus de revendications globales sont aussi invitées à participer aux rencontres. En matière de santé et de services sociaux, elles partagent essentiellement les mêmes préoccupations que les communautés non conventionnées.

Elles peuvent profiter des travaux réalisés collectivement pour compléter leur réflexion concernant divers domaines, comme le transfert des responsabilités, la prise en compte des besoins des communautés, l'organisation des services, la mobilisation de la population, le transfert d'expertise, etc.

Le processus de gouvernance en santé et en services sociaux veut favoriser l'autonomie locale, tout en organisant, lorsqu'il y a lieu, la mise en commun de certaines ressources pour mieux soutenir la prestation de services dans les communautés qui le désirent.

### Le modèle retenu sera-t-il celui de la Colombie-Britannique?

Non. Comme bien d'autres modèles, celui de la Colombie-Britannique inspire les communautés. Par contre, plusieurs éléments culturels, historiques et structurels font en sorte que le modèle de gouvernance au Québec sera unique.

Le modèle de gouvernance en santé et en services sociaux des Premières Nations au Québec sera établi en fonction de leurs besoins et de leur contexte.

